



BAREME DES HONORAIRES TTC

ARTHURIMMO.COM SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

En vigueur au 01/08/2023

TRANSACTION (hors VEFA)

Jusqu'à 49.999 €	4.000 €
De 50.000 € à 99.999 €	7.000 €
De 100.000 € à 149.999 €	8.000 €
De 150.000 € à 199.999 €	9.000 €
De 200.000 € à 249.999 €	10.000 €
De 250.000 € à 299.999 €	12.000 €
De 300.000 € à 349.999 €	13.000 €
De 350.000 € à 399.999 €	15.000 €
De 400.000 € à 499.999 €	17.000 €
De 500.000 € à 599.999 €	20.000 €
De 600.000 € à 999.999 €	25.000 €
Supérieur à 1.000.000 €	40.000 €
Parking ou box	3.000 €
Terrain à bâtir	7 %
Fonds de commerces et locaux commerciaux	10%

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.

ESTIMATION OFFERTE EXPERTISE EN VALEUR VENALE : voir barème en agence

LOCATION

BAIL D'HABITATION : Plafonds applicables définis par la loi ALUR

	Charge locataire	Charge bailleur
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/m ²	10 €/m ²
Etat des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²
Entremise et négociation	0 €	100 €

LOCAL COMMERCIAL

- 20% TTC du montant du loyer annuel TTC et HC
- Droit au bail et pas de porte : 10% HT de la cession

BOX ET PARKING : 200 € TTC à la charge exclusive du preneur

HONORAIRES DE REDACTION BAIL ISOLE OU ETAT DES LIEUX SEUL : 150 € TTC à la charge du demandeur